

TAUX 2017-2018

Frais d'inscription (non remboursables)

Frais de demande d'admission	50 \$
Inscription	200 \$
Réinscription	200 \$

* des frais de retard de 25\$ sont imposés si une réinscription se fait après la date limite définie par la Direction générale

Frais annuels obligatoires

Tarifs annuels	Maternelle	Primaire (subventionné par le Ministère)	Secondaire (subventionné par le Ministère)
Droits de scolarité	5625 \$	3300 \$	3750 \$
Frais afférents	300 \$ ¹	375 \$ ²	425 \$ ³
Frais technologiques ⁴	50 \$	75 \$	75 \$
Frais PEI (Programme d'éducation intermédiaire)	--	--	400 \$
Frais de matériel didactique ⁵	--	--	50 \$ à 175 \$

- Une réduction de 40 % est accordée à partir du troisième enfant seulement, applicable à (aux) aîné(s), s'il y a au moins 3 enfants inscrits au Collège relevant de l'autorité parentale de la même personne.
- Les frais de scolarité sont payables en 1 seul versement au 7 septembre **ou** 2 versements égaux au 7 septembre 2017 et au 1^{er} février 2018, **ou** en 10 versements, si payé par débit préautorisé seulement, le 1^{er} jeudi de chaque mois de septembre à juin inclusivement.

¹ Les frais afférents du préscolaire couvrent, entre autres, l'agenda, les photocopies, les sorties éducatives (mais non les activités parascolaires), l'assurance-accident (24 h, 365 jours), le prêt des manuels scolaires et les cahiers d'exercices.

² Les frais afférents du primaire couvrent, entre autres, l'agenda, les photocopies, les sorties éducatives (mais non les activités parascolaires), l'assurance-accident (24 h, 365 jours), le prêt des manuels scolaires et les cahiers d'exercices.

³ Les frais afférents du secondaire couvrent, entre autres, l'agenda, la carte étudiante, les photocopies, les sorties éducatives (mais non les activités parascolaires), l'assurance-accident (24 h, 365 jours) la location des manuels scolaires et les cahiers d'exercices.

⁴ Ce montant couvre l'accès au réseau et à l'internet, le Pluriportail, les logiciels spécialisés, etc.

⁵ Les frais de matériel didactique du secondaire couvrent le matériel pour les cours spécialisés (arts plastiques, arts dramatiques, musique et autres) et les manuels de référence conservés par l'élève.

Frais de services complémentaires annuels facultatifs

Cafétéria	Maternelle à la 3 ^e année du primaire	4 ^e année du primaire à la 5 ^e année du secondaire
Repas régulier (Service annuel seulement)	1200 \$	1325 \$
Repas occasionnel	7,50 \$/jour	8 \$/jour

Étude et garde ⁶	Précolaire et primaire	Secondaire
7 h à 8 h	540 \$	540 \$
16 h à 18 h	1550 \$	--
16 h à 17 h	--	600 \$
Occasionnelle	13 \$/heure	13 \$/heure
Retard après 18 h	13 \$/15 minutes	--

Transport scolaire	Aller ET retour	Aller OU retour
Inscription	100 \$	100 \$
Points de rassemblements	1950 \$	1350 \$
Porte à porte	2650 \$	1850 \$
Frais supplémentaires à l'ouest de l'autoroute 30	275 \$	150 \$
Utilisation occasionnelle	--	20 \$

- Le Collège se réserve le droit d'annuler une route si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant.
- Les frais pour les services complémentaires sont payables en 1 seul versement au 1^{er} septembre **ou** 2 versements égaux au 7 septembre 2017 et au 1^{er} février 2018, **ou** en 10 versements, si payé par débit préautorisé seulement, le 1^{er} jeudi de chaque mois de septembre à juin inclusivement.
- **Ces frais annuels sont sujets à changement sans préavis suite aux décisions que pourrait prendre le gouvernement face au financement des écoles privées.**

⁶ Un reçu d'impôt vous sera émis pour ce service seulement.